



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice: Présents:

Votants:

19

15

2025 s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous 16 la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.

> Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

> L'an deux-mille-vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la

commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 26 mars

Mme Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.

PRESENTS: C. BERTHOMIER, EV. PARENT, T. MEROT, N. FAVRE, D. MORAIN, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, EL. PARENT, F. VINIT, B. GAUTHIER, A. VINCENT, MJ. DUMAS, D. **COUSTEIX**

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

V. SANZO ayant donné procuration à L. COUSTEIX ABSENTS EXCUSES: B. WEILAND, L. DECROIX, G. PETIT

DELIBERATION N° 2025-14 OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe réseau de chaleur et les décisions modificatives de l'exercice 2024, et avoir pris connaissance de l'ensemble des titres et mandats émis, de l'état de l'actif, du passif et des restes à réaliser (en recettes et en dépenses), relatifs au budget annexe réseau de chaleur,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire,

Considérant la concordance des opérations avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe réseau de chaleur dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024, qui n'appelle ni réserve, ni observation.

Monsieur GAUTHIER, s'abstenant (1)

La délibération est adoptée à l'unanimité par 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré. Pour extrait conforme

Le maire Christian BERT OMIER La secrétaire de séance Evelyne PAREN